

Séance du 26 Février 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Trunet à M. Laroche ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; M. Causse à Mme Bisauta.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES GENERALES - Création du Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre TXAKURRAK : adoption des statuts.

Mme LEVRAUD présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 30 octobre 2003, vous avez adopté le principe de l'adhésion de la Ville de Bayonne au syndicat à vocation unique, appelé à assurer pour le compte des communes membres, les services de capture des animaux errants et abandonnés, de fourrière intercommunale et de gestion des établissements d'accueil et de garde, situés Chemin de Loustaounaou à BAYONNE.

Au terme des pourparlers engagés avec les communes d'ANGLET, BASSUSSARRY, BAYONNE, BIARRITZ, BRISCOUS, LA BASTIDE CLAIRENCE, CAMBO LES BAINS, LAHONCE, MOUGUERRE, SAINT-PIERRE D'IRUBE, URCUIT, URT, USTARITZ et VILLEFRANQUE, un projet de statuts, a été élaboré.

Je vous invite, après en avoir pris connaissance, à approuver :

- l'association de la Commune de BAYONNE avec les communes de d'ANGLET, BASSUSSARRY, BIARRITZ, BRISCOUS, LA BASTIDE CLAIRENCE, CAMBO LES BAINS, LAHONCE, MOUGUERRE, SAINT-PIERRE D'IRUBE, URCUIT, URT, USTARITZ et VILLEFRANQUE en vue de la création du syndicat intercommunal pour la gestion du centre TXAKURRAK,
- à ADOPTER les statuts de ce syndicat tels qu'ils sont annexés aux présentes,
- à DESIGNER Madame LEVRAUD déléguée titulaire et Madame DARMENDRAIL déléguée suppléante en vue de représenter le Conseil Municipal au comité syndical.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.